

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

AR Prefecture

024-212402614-20240529-D2024-36-DE
Reçu le 31/05/2024

Séance du 29 mai 2024

à 18h30 en Salle du Conseil

Membres du Conseil

- Afférents au conseil : **11**
- Nombre de membres présents : **10**
- Qui ont pris part à la délibération : **11**

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 19 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND-CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DELMONT Jean-Yves, LASSERROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier, DUC Jean-Daniel.

Absent(s) excusé(s) :

- GARCIA Bérénice : procuration à Christiane PION

Secrétaire de séance : BERLAND-CELERIER Myriam

Délibération D2024-36

Objet : ADHESION A LA CONVENTION ATD24 POUR L'ADRESSAGE

A la création de l'adressage, nous avons passé une convention avec l'ATD24 pour

- l'accompagnement de cette réalisation
- la certification et la publication vers la Base adresse Nationale
- l'éditions de divers documents (attestations, commandes de plaques et de numéros)
- la diffusion auprès des organismes de diffusion (Google, IGN, Open Street Map, la Poste,...)
- automatisation des mises à jour (changement, créations de voies de numéros,...).

Il reste désormais, et c'est indispensable, à assurer la mise à jour en continu de cette base adresse et la diffusion de celle-ci.

Il existe 2 possibilités :

- L'ATD24 qui propose désormais un accompagnement pour répondre à ce suivi :
 - assistance par un agent ATD24
 - formations, utilisation de 'Périgéo' et export automatisé vers la BAN
 - diffusions spécifiques nécessaires
 - anticipation des évolutions foncières
 - supervision par l'ATD pour vérifier et alerter les communes

Coût annuel : 50€/an

- En autonome, avec l'outil « Mes adresses », qui propose :

- Outil à alimenter soi-même

- **AR Préfecture** : Aide et aide d'accompagnement en ligne

- Pas de publipostage de document

024-212402614-20240529-D2024_36-DE
Reçu le 31/05/2024 diffusion spécifique

Logiciel gratuit

Le Maire propose pour débiter, pendant quelques années au moins, l'adhésion annuelle à la proposition de l'ATD pour bénéficier d'un accompagnement efficace.

Après en avoir débattu, Le Conseil municipal :

- **ADOpte** la proposition du Maire à l'unanimité
- **CHARGE** celui-ci de signer les documents afférents à cette convention
- **DEMANDE** que la procédure de suivi de l'adressage soit assurée par les services de la commune.

Certifié exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture le : 31/05/2024
Et publication du : 31/05/2024

Le Maire
CHEYROU Philippe



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

AR Prefecture

Séance du 29 mai 2024
024-212402614-20240529-D2024_37-DE
Reçu le 31/05/2024 à 18h30 en Salle du Conseil

Membres du Conseil

- Afférents au conseil : **11**
- Nombre de membres présents : **10**
- Qui ont pris part à la délibération : **11**

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 19 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND-CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DELMONT Jean-Yves, LASSERROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier, DUC Jean-Daniel.

Absent(s) excusé(s) :

- GARCIA Bérénice : procuration à Christiane PION

Secrétaire de séance : BERLAND CELERIER Myriam

Délibération D2024-37

Objet : MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL A L'ASSOCIATION VEMM (« Vivre Ensemble à Mauzens-et-Miremont »)

Lors de la phase conception de l'ensemble Salle Polyvalente, le Conseil municipal avait pris en compte le besoin d'un local pour l'association « Vivre Ensemble à Mauzens et Miremont »

Ce local est désormais utilisable et Monsieur le Maire propose au Conseil de le mettre à disposition de VEMM à travers une convention fixant les devoirs et obligations de chaque partie.

Après consultation de cette convention, le Conseil Municipal

- AUTORISE la Maire à signer la convention de mise à disposition d'un local avec VEMM
- DEMANDE au Maire de veiller à son respect par l'association.

Certifié exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture le : 31/05/2024
Et publication du : 31/05/2024

Le Maire
CHEYROU Philippe



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

AR Prefecture

Séance du 29 mai 2024
024-212402614-20240529-D2024_38-DE
Reçu le 31/05/2024 à 18h30 en Salle du Conseil

Membres du Conseil

- Afférents au conseil : **11**
- Nombre de membres présents : **10**
- Qui ont pris part à la délibération : **11**

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 19 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND-CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DELMONT Jean-Yves, LASSERROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier, DUC Jean-Daniel.

Absent(s) excusé(s) :

- GARCIA Bérénice : procuration à Christiane PION

Secrétaire de séance : BERLAND-CELERIER Myriam

Délibération D2024-38

Objet : ACHAT D'UN AUTRE DEFIBRILLATEUR PUBLIC

Actuellement, et conformément à la loi, la commune possède un défibrillateur, accessible à tous, sur la place de la mairie.

Alors que les activités associatives et sportives, sont réalisées de plus en plus sur le stade, ce matériel de secours est désormais éloigné de ces lieux d'activités et de regroupement important de personnes.

Aussi, afin de compléter la commune en matériel de secours aux personnes, le Conseil municipal :

- DECIDE l'achat et l'installation d'un défibrillateur automatique qui sera implanté sur un des murs de la nouvelle salle polyvalente
- CHARGE le Maire de faire réaliser cet achat
- DEMANDE au Maire d'en faire réaliser l'installation au niveau de la Salle Polyvalente.

Certifié exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture le : 31/05/2024
Et publication du : 31/05/2024

Le Maire
CHEYROU Philippe



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

AR Prefecture

Séance du 29 mai 2024
024-212402614-20240529-D2024-39-DE
Reçu le 31/05/2024 à 18h30 en Salle du Conseil

Membres du Conseil

- Afférents au conseil : **11**
- Nombre de membres présents : **10**
- Qui ont pris part à la délibération : **11**

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 19 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND-CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DELMONT Jean-Yves, LASSERROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier, DUC Jean-Daniel.

Absent(s) excusé(s) :

- GARCIA Bérénice : procuration à Christiane PION

Secrétaire de séance : BERLAND CELERIER Myriam

Délibération D2024-39

Objet : ACHAT D'UNE LAVEUSE DE SOLS

Afin de maintenir la salle polyvalente en parfait état de propreté, et vu la superficie à nettoyer, sur proposition d'un conseiller, le Maire présente le projet d'achat d'une laveuse de sols.

Une démonstration est faite par la société COVERPA aux membres du conseil et les présents ont constaté l'efficacité du matériel.

Le matériel présenté aurait un coût non négligeable de 2700 € TTC

Après en avoir débattu, le conseil municipal – à la majorité- souhaite attendre de voir comment vont se dérouler les restitutions de salle avant de s'engager sur ce matériel qui n'est pas indispensable.

La proposition d'achat est REJETEE pour l'instant, à revoir après la saison.

Certifié exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture le : 31/05/2024
Et publication du : 31/05/2024

Le Maire
CHEYROU Philippe



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

AR Prefecture

024-212402614-20240529-D2024-40-DE Séance du 29 mai 2024
Reçu le 31/05/2024 à 18h30 en Salle du Conseil

Membres du Conseil

- Afférents au conseil : **11**
- Nombre de membres présents : **10**
- Qui ont pris part à la délibération : **11**

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 19 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND-CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DELMONT Jean-Yves, LASSERROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier, DUC Jean-Daniel.

Absent(s) excusé(s) :

- GARCIA Bérénice : procuration à Christiane PION

Secrétaire de séance : BERLAND-CELERIER Myriam

Délibération D2024-40

Objet : ACHAT D'UN RETROPROJECTEUR

Pour compléter l'équipement de la salle et lui donner ainsi encore plus de polyvalence, le Maire propose que soit réalisé l'achat et installé, en permanence, un matériel de vidéo-projection performant.

Mr Ph. COTTY s'est chargé de prospecter ce domaine particulier, qu'il connaît bien, et propose au conseil, après avoir fait des comparatifs sérieux, l'achat du type et modèle suivant auprès d'une entreprise spécialisée :

➤ ATELIER du SON et de L'IMAGE :

Projecteur laser : E-Vision 7010 WUXGA	3250€ HT
Support Vivolink 35 (35 kg maxi)	100€ HT
Installation du matériel par un spécialiste	750€ HT
Coût total :	4100€ HT
	soit TTC : 4920€

Après en avoir débattu, le conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité cet achat, il ACCEPTE la proposition faite ci-dessus et CHARGE le Maire d'en assurer la réalisation.

Certifié exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture le : 31/05/2024
Et publication du : 31/05/2024

Le Maire
CHEYROU Philippe



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

AR Prefecture

Séance du 29 mai 2024
024-212402614-20240529-D2024-41-DE
Reçu le 31/05/2024 à 18h30 en Salle du Conseil

Membres du Conseil

- Afférents au conseil : **11**
- Nombre de membres présents : **10**
- Qui ont pris part à la délibération : **11**

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 19 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND-CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DELMONT Jean-Yves, LASSERROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier, DUC Jean-Daniel.

Absent(s) excusé(s) :

- GARCIA Bérénice : procuration à Christiane PION

Secrétaire de séance : BERLAND-CELERIER Myriam

Délibération D2024-41

Objet : ACHAT COMPLEMENTAIRE MATERIEL « FROID »

Afin de compléter le point de réchauffage de la salle polyvalente, le Maire à demander à 2 conseillers de se renseigner sur un ensemble fri-congérateur de la gamme Grand Public.

Les matériels proposés, en inox pour des qualités de sécurité alimentaire et d'entretien, ne semblent pas de taille suffisante notamment pour la partie congélation.

Après en avoir débattu, le conseil municipal – à la majorité- souhaite de nouvelles propositions avant de s'engager sur ce matériel qui n'est pas indispensable.

La proposition d'achat est REJETEE pour l'instant, à revoir avec de nouveaux matériels répondant mieux au besoin de congélation.

Certifié exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture le : 31/05/2024
Et publication du : 31/05/2024

Le Maire
CHEYROU Philippe



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

AR Prefecture

024-212402614-20240529-D2024_42-DE
Reçu le 31/05/2024

Séance du 29 mai 2024

à 18h30 en Salle du Conseil

Membres du Conseil

- Afférents au conseil : **11**
- Nombre de membres présents : **10**
- Qui ont pris part à la délibération : **11**

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 19 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND-CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DELMONT Jean-Yves, LASSEROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier, DUC Jean-Daniel.

Absent(s) excusé(s) :

- GARCIA Bérénice : procuration à Christiane PION

Secrétaire de séance : BERLAND-CELERIER Myriam

Délibération D2024-42

Objet : REMPLACEMENT PARTIEL ECLAIRAGE TERRAINS DE PETANQUE

Lors de la démolition de l'ancien vestiaire du stade, un poteau d'éclairage a été démonté et avec lui une partie de l'éclairage des terrains de pétanque.

L'équipement enlevé étant composé de matériels anciens (lampes au néon) et très vorace en énergie, sa réinstallation n'est pas souhaitable et par ailleurs une nécessaire révision avant remontage est obligatoire et pas sûr d'être possible.

Le Maire propose que ce matériel soit remplacé par des projecteurs à LED.

Cet équipement :

- consomme beaucoup moins, est plus souple d'emploi et un usage fréquent des terrains d'extrémité en nocturne serait moins dispendieux à la collectivité
- plus léger et plus simple à installer, l'équipement serait suffisant pour les 2 terrains les plus utilisés s'il est correctement dimensionné.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal APPROUVE cette étude.

Le Maire mandate Mr COTTY de réaliser la prospection de ce type de matériel est d'en faire une présentation à une prochaine réunion

Certifié exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture le : 31/05/2024
Et publication du : 31/05/2024

Le Maire
CHEYROU Philippe



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

AR Prefecture

Séance du 29 mai 2024
024-212402614-20240529-D2024-43-DE
Reçu le 31/05/2024 à 18h30 en Salle du Conseil

Membres du Conseil

- Afférents au conseil : **11**
- Nombre de membres présents : **10**
- Qui ont pris part à la délibération : **11**

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 19 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND-CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DELMONT Jean-Yves, LASSERROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier, DUC Jean-Daniel.

Absent(s) excusé(s) :

- GARCIA Bérénice : procuration à Christiane PION

Secrétaire de séance : BERLAND-CELERIER Myriam

Délibération D2024-43

Objet : Tranche 1/2024 Travaux prolongation assainissement

Monsieur le Maire rappelle que lors de la présentation du budget annexe Assainissement, les projets d'investissements pour l'année 2024 concernés 2 extensions du réseau existant.

Après avoir fait chiffrer ces 2 projets, à l'entreprise partenaire habituelle de la commune sur ce genre d'équipement, il s'avère qu'un des projets est réalisable dès à présent.

L'accord du propriétaire traversé étant obtenu, le projet suivant peut être réalisé :

- Concerne l'habitation au : 3086 route des Carrières (avec potentiel du raccordement également de Laugierie en complément)
- Demande effectuée par les propriétaires avec obligation de raccordement (1 au moins) dans les 2 ans qui suivent la réalisation
- Propriété traversée : celle de Mr Philippe CHEYROU qui a donné son accord

Montant du devis de la SARL CROUZET : **8952€ HT** **soit 10743.48 €TTC**

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- CONFIRME son accord pour ce projet qui avait été présenté au budget
- AUTORISE le Maire à signer l'engagement et lui DEMANDE de mandater la dépense sur le budget annexe Assainissement

Certifié exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture le : 31/05/2024
Et publication du : 31/05/2024

Le Maire
CHEYROU Philippe



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

AR Prefecture

Séance du 29 mai 2024
024-212402614-20240529-D2024-44-DE
Reçu le 31/05/2024 à 18h30 en Salle du Conseil

Membres du Conseil

- Afférents au conseil : **11**
- Nombre de membres présents : **10**
- Qui ont pris part à la délibération : **11**

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 19 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND-CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DELMONT Jean-Yves, LASSERROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier, DUC Jean-Daniel.

Absent(s) excusé(s) :

- GARCIA Bérénice : procuration à Christiane PION

Secrétaire de séance : BERLAND-CELERIER Myriam

Délibération D2024-44

Objet : ETUDE POUR OMBRIERES AU STADE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'étude des ZAENR (Zones d'Accélération des Energies Nouvelles Renouvelables), un recensement des terrains publics susceptible de recevoir des panneaux photovoltaïques avait été proposé par la municipalité [cf. D2024-2 et D2024-3].

Concernant la commune, la zone retenue était celle du stade :

- une partie des terrains de pétanque qui ainsi seraient ombragés
- une grande partie du parking

Après présentation d'un premier projet (modifié déjà par le bureau), le Conseil municipal propose de revoir la disposition de l'ombrière concernant les terrains de pétanque afin de dégager l'espace libre aux abords de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire propose qu'une nouvelle étude soit demandée à la SEM24 en prenant en compte la dernière proposition.

Le Conseil municipal **APPROUVE** cette proposition et **CHARGE** le Maire d'en assurer le suivi afin de présenter la nouvelle proposition au prochain conseil.

Certifié exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture le : 31/05/2024
Et publication du : 31/05/2024

Le Maire
CHEYROU Philippe



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT**

AR Prefecture

Séance du 29 mai 2024
024-212402614-20240529-D2024-45-DE
Reçu le 31/05/2024 à 18h30 en Salle du Conseil

Membres du Conseil

- Afférents au conseil : **11**
- Nombre de membres présents : **10**
- Qui ont pris part à la délibération : **11**

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 19 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND-CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DELMONT Jean-Yves, LASSERROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier, DUC Jean-Daniel.

Absent(s) excusé(s) :

- GARCIA Bérénice : procuration à Christiane PION

Secrétaire de séance : BERLAND-CELERIER Myriam

Délibération D2024-45

Objet : FEUX D'ARTIFICES POUR LA FETE COMMUNALE 2024

En accord avec l'association « Vivre ensemble à Mauzens et Miremont », Monsieur le Maire a fait appel à l'entreprise BREZAC pour réaliser le feu d'artifice du 20 juillet 2024 lors de la fête du village.

Dans un contexte inflationniste important sur cette branche d'activités, il a été décidé conjointement de limiter la prestation en durée tout en assurant un spectacle de qualité.

Afin de régler cette facture, il est également nécessaire de prendre une délibération déterminant la part de chacun.

La proposition retenue, de la société BREZAC est celle concernant un feu d'une d'un montant de : **3700€ TTC**

Monsieur le Maire propose que la municipalité prenne à sa charge la prestation à hauteur de : **2950€ TTC mais paiera la totalité de la facture.**

L'association « Vivre ensemble à Mauzens et Miremont » prendra à sa charge le complément pour un montant de **750€ TTC**. L'association paiera cette participation à la commune.

Par ailleurs, en complément, le partage des tâches sera le suivant :

- la commune – par l'intermédiaire du Maire – assurera les démarches administratives et la sous-préfecture préviendra les organismes concernés.

024-212402614-20240329-D2024_43-DE
Reçu le 31/05/2024
l'association assurera la mise en œuvre des actions permettant la prestation : préparation et nettoyage du pas de tir, Service d'ordre et barrières, repas et accueil de l'équipe technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil **APPROUVE** à l'unanimité et **CHARGE** le Maire d'en assurer les modalités pratiques.

Certifié exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture le : 31/05/2024
Et publication du : 31/05/2024

Le Maire
CHEYROU Philippe

